

A propos de la classe de Seconde

Le bureau de l'A.P.M.E.P. a continué d'intervenir, soit directement, soit par lettre, auprès de la Direction des lycées, du cabinet du Ministre et du Ministre. En particulier, on pourra lire ci-dessous la dernière lettre adressée au Ministre à ce sujet.

Monsieur le Ministre,

Il est évident que le "recentrage" souhaité en second cycle dépend d'une part du changement profond de l'enseignement des mathématiques dans les classes, d'autre part de la réussite ou de l'échec des "nouvelles secondes de détermination".

Dans les textes déjà parus ou en concertation n'apparaît aucune précision sur les effectifs maximum de 24 élèves dans toutes les classes de second cycle ; on note une seule heure en classe dédoublée en seconde, pas suffisamment de telles heures en premières et terminales... Dans ces conditions, nous faisons les plus vives réserves sur le "bon fonctionnement" de ces classes, et partant, sur l'atteinte de l'objectif recherché.

Nous sommes convaincus qu'une possibilité d'évolution de l'enseignement des mathématiques vers une plus grande et plus large activité des élèves existe. Nous faisons solennellement appel à votre réalisme pour permettre la réalisation d'une telle réforme par des mesures concrètes :

- effectifs de 24 élèves maximum par classe,
- classes dédoublées une partie importante de l'emploi du temps (2 heures au moins dans toutes les classes du second cycle),
- une heure mise à la disposition du professeur pour chaque classe lors de la mise en application de nouveaux programmes, cela pour permettre (soit en équipe de professeurs, soit dans le cadre d'un IREM, soit par tout autre moyen à sa convenance) la nécessaire réflexion du professeur de mathématiques face au changement radical d'attitude qui lui est demandé. En effet, à l'occasion des nouveaux programmes, ce n'est pas d'un "retour en arrière", mais d'un "véritable bond en avant", qu'il s'agit.

En l'absence de la conjonction des mesures ci-dessus, propre à permettre une réelle modification de la situation, la mise en œuvre de l'une d'entre elles, AU MOINS, éviterait un trop grave échec.

C'est avec le souci d'avoir une attitude positive, et sans but corporatif, que je me permets de vous renouveler notre appel : c'est d'un minimum de moyens que dépend la réalisation du "recentrage" espéré.